

Rapport de la commission sociale, jeunesse et petite enfance du mardi 24 novembre 2015

Rapporteur : Andrés REVUELTA

M 034 – 15.10 VERNIER CONTINUE SA SOLIDARITE AVEC LES VICTIMES DE LA GUERRE EN SYRIE

Audition de M. GIROD, Directeur général de l'Hospice général (HG) et Mme DANIEL MERKELBACH (HG¹)

M. GIROD nous remet une newsletter concernant la répartition des requérants d'asile, datée de novembre 2015, donc très récente, qui lui permettra d'étayer ses propos tenus ultérieurement.

Il nous informe que la Confédération ne pouvant plus héberger de migrants va déclencher sa cellule d'urgence. Quant au Conseil d'État genevois, il a partiellement déclenché le dispositif OSIRIS, afin de procéder à des réquisitions de lieux de logement pour les migrants. Pour rappel, le Canton de Genève doit s'occuper de 5,8 % des demandeurs d'asile en Suisse.

Alors que les perspectives d'arrivées de demandeurs d'asile sont en augmentation, à l'HG le dispositif d'accueil était déjà saturé en début d'année. Il a dû ouvrir huit abris PC depuis. Il loge actuellement 6000 requérants dont 500 hommes célibataires en abri PC, solution insatisfaisante, tant du point de vu humain que financier. En effet, un lit en abri coûte mensuellement ~ CHF 1'600.--, à comparer avec les ~ CHF 450.-- du coût en foyer collectif (comme celui des Tattes).

Une task force a été mise en place par le CE² pour trouver des possibilités de logement dans le canton. Quatre parcelles sont retenues dont une dans notre commune, Aïre précisément. Cette dernière est destinée à l'accueil des requérants mineurs non accompagnés (15 à 18 ans). Les demandes d'autorisation de construire devraient être déposées en 2016.

M. GIROD précise que l'HG a exploré d'autres pistes d'hébergement possibles, comme, par exemple, les fondations immobilières de droit public, avec un certain succès ; mais l'HG précise qu'il ne peut éviter de devoir loger certaines familles à l'hôtel.

Réponses apportées par les invités aux questions des commissaires

Concernant la situation du logement des mineurs non accompagnés prévu à Aïre, il se situera derrière l'école et comptera 150 places. Il faudra encadrer ces jeunes tout en respectant les prescriptions légales d'hébergement. Actuellement, ces jeunes sont principalement logés au foyer de Saconnex, dans un contexte de suroccupation des locaux et de mélange inadapté avec d'autres types de pensionnaires ; ils seront donc déplacés l'année prochaine dans un futur centre temporaire prévu à l'Etoile (Carouge). Monsieur le Maire ajoute qu'une information aux habitants est prévue.

Il est aussi précisé que le service de la Protection des mineurs accompagne ces mineurs jusqu'à la décision sur leur requête d'asile. Ils sont encadrés par des éducateurs et assistants sociaux de l'HG, comme dans un foyer, et ils suivent un parcours scolaire adapté à leur situation (parcours prévu jusqu'à 25 ans).

Bien sûr, dans leur intérêt, l'HG essaie de déplacer le moins possible ces jeunes, mais les conditions régnant au foyer de Saconnex l'obligent à effectuer leur transfert à Carouge.

Sur un autre plan, Mme DANIEL MERKELBACH précise que des discussions se sont tenues dernièrement avec la Confédération et les cantons sur la problématique de la proportionnalité dans l'obligation d'accueil du Canton de Genève (0,6 % du territoire suisse et 5,8 % d'effort demandé). La Confédération ne changera pas la

¹ HG : Hospice Général

² CE : Conseil d'État

clef de répartition actuelle. A remarquer que Genève pourrait être perdant en cas de modification de cette clef, car un certain nombre de cantons préférerait une répartition par densité de population plutôt que par surface.

Quant à la répartition interne dans les communes du canton, il faut tenir compte des aspects pratiques de faisabilité, dérogations à faire, viabilisation du terrain, équilibre de la répartition entre rives. A ce sujet, l'HG est conscient des efforts faits par la Commune de Vernier et s'emploie à convaincre les communes qui n'hébergent pas de migrants à participer à cet effort, qui pourrait revêtir la forme de financements de postes.

M. GIROD précise que ce financement ne concerne pas les mineurs non accompagnés, car leur hébergement relève d'une autorisation du Département de l'Instruction publique, de la culture et du sport (DIP) qui fournit le personnel d'accompagnement nécessaire.

Pour ce qui concerne la taille idéale des structures d'accueil de ces jeunes mineurs non accompagnés, il faut prendre en compte la grande variation de leur flux d'arrivée, difficile à prévoir. Cependant, même si le nombre de 150 jeunes peut sembler un nombre élevé, il s'agit, non seulement d'une taille idéale pour la gestion et le fonctionnement du site, mais aussi la moins coûteuse.

Nombre de commissaires présents estiment injuste que les efforts d'accueil soient encore à charge d'une commune qui en fait déjà particulièrement et encouragent les communes de la rive gauche à en fournir leur part.

Foyer des Tattes

En réponse aux interrogations sur l'état du Centre des Tattes, les invités signalent que ce dernier a beaucoup changé, ce qui est confirmé tant par certains commissaires que par Monsieur le Maire. Suite à l'incendie, les populations au bénéfice de l'aide d'urgence ont été déplacées dans d'autres centres. Les places libérées ont permis d'y loger des familles ou des femmes seules ou des hommes seuls en procédure.

La présence de Protectas a été renforcée ; les agents patrouillent dans le centre, ce qui, par exemple, empêche les clandestins de squatter. La présence d'assistants sociaux communautaires a aussi été renforcée. Finalement, les occupants s'y sentent plus à l'aise et en sécurité.

Les invités nous expliquent que, généralement, la plupart des requérants qui arrivent ne peuvent repartir, car ils sont en danger dans leur pays d'origine. Ceux-là reçoivent un permis F (admission provisoire) qui va leur permettre de rester en Suisse jusqu'à ce que qu'ils puissent partir, souvent plusieurs années ; il devient ainsi important de mettre le maximum de moyens en œuvre pour faciliter leur intégration et éviter qu'ils ne relèvent de l'assistance publique.

D'une façon générale, la vague de réfugiés syriens a suscité dans la population un réel élan de générosité. L'HG propose que les habits en donation des Verniolans soient donnés au CSP³ ou à Caritas qui les prennent en charge volontiers.

Exposés des motionnaires

Les motionnaires développent les invites de la motion en mettant l'accent sur la volonté d'accueil et de générosité déjà exprimée par notre population à plusieurs reprises, ainsi que sur l'importance que revêt la première impression reçue par le requérant pour son intégration.

M. GIROD souligne que le premier facteur d'intégration est bien le « contact ». L'intégration se fait en premier par ce moyen. Les requérants en expriment le besoin. Toutes les initiatives dans ce sens, comme cette motion, par exemple, sont les bienvenues.

L'HG est preneur de toutes les idées de bonne volonté. D'ailleurs, il est en train de refaire son site Internet pour les exploiter au mieux, et une sorte de « coordinateur » des bénévoles a été mis en place.

³ CSP : Centre social protestant

Ces divers éléments devraient permettre aussi d'aider à mettre sur pied le principe du parrainage (motion M 035).

Débats de la commission après le départ des invités de l'HG

Monsieur le Maire souhaite une mise en œuvre rapide des deux motions étudiées. La motion (M 034) demande surtout de mettre en œuvre de l'information et de la facilitation, elle ne générera pas de coûts supplémentaires. Il rappelle que les Maisons de quartier de la Ville de Vernier et d'autres associations se prononcent positivement dans un contexte tel que celui de la motion.

M. BANDLER, responsable du service de la Cohésion sociale, répondant à une question sur la participation des requérants aux activités qui leur sont proposées, indique qu'elle est importante et qu'elle favorise très certainement l'insertion (par exemple, voir la fréquentation par des migrants aux activités proposées par la Maison de quartier des Libellules).

En conclusion, cette motion de solidarité avec les réfugiés victimes de guerre et autres exactions reçoit un bon accueil. Dans le futur, une réflexion devra s'organiser dans notre commune sur les meilleurs moyens d'intégration à mettre en œuvre au bénéfice des requérants mineurs non accompagnés.

VOTE

8 OUI : (4 SOC – 1 V – 1 PLR – 1 PDC - 1 MCG)
1 NON : (1 MCG)
2 ABST. : (2 MCG)

La motion est acceptée à la majorité.